



INSTITUT INTERNATIONAL POUR LA PAIX
LA JUSTICE ET LES DROITS DE L'HOMME

Examen Périodique Universel, 17^{ème} session

Situation des droits de l'Homme au Nigéria

1/ BOKO HARAM

Les membres de l'Association chrétienne du Nigeria (CAN) basée aux Etats-Unis ont envoyé une pétition écrite à la Maison Blanche et au président Barack Obama déplorant les assassinats incessants de fidèles chrétiens innocents dans le nord du Nigeria.

Le groupe chrétien indique que le jour de Noël 2012 dans le nord du Nigeria, Boko Haram a égorgé des chrétiens dans leurs églises ou leurs maisons, ajoutant qu'au moins 15 de ces meurtres barbares ont été commis au cours des derniers jours pendant que les fidèles terrorisés regardaient leurs collègues se faire trancher la gorge.

Dans un communiqué signé par Laolu Akande, directeur exécutif de l'Association des nigériens-américains chrétiens (CANAN) au sujet des attaques de Boko Haram à Maidugiri dans l'État de Borno le jour de Noël, l'Association exhorte le gouvernement américain à désigner Boko Haram comme organisation terroriste étrangère (FTO).

«Nous demandons aujourd'hui au Président Barack Obama et au Département d'État s'ils sont à l'aise d'être de simples témoins de ces atrocités ? Le Président Obama n'est-il pas au courant qu'ils égorgent des Nigériens innocents qui ne font que pratiquer leur religion ? Dans l'espoir que le Président Obama n'est pas à l'aise avec ce qui se passe, nous, Nigériens-Américains, en appelons à son humanité afin qu'il donne instruction au Département d'État d'agir avec justice en désignant Boko Haram comme FTO. »

CANAN affirme que la désignation de Boko Haram comme entité terroriste par les États-Unis signalerait à ceux qui financent et soutiennent les terroristes que la partie est finie. CANAN fait valoir que sans une telle intervention globale, ceux qui financent et soutiennent Boko Haram se font dangereusement accorder un certificat d'impunité.

«Nous avons prévenu que Boko Haram continuerait sa tradition de tuer des Nigériens chrétiens le jour de Noël. La semaine dernière marquait la troisième année consécutive où le groupe terroriste a assassiné des Nigériens chrétiens dans une église le jour de Noël. Mais le problème est pire. Rien que cette année (2012) Boko Haram a tué près de 800 Nigériens, dont la plupart sont des chrétiens. Au cours des trois dernières années, plus de 3000

personnes ont connu une mort tragique. Les victimes comprennent également des personnes de plusieurs autres pays ».

2/ Homicides illégaux et disparitions forcées

En février 2011, des ministres détenant des portefeuilles importants au sein du gouvernement fédéral ont réclamé une réforme de la police nigériane et la mise en place d'un mécanisme amélioré pour recevoir les plaintes du public. Aucune initiative n'a toutefois été prise dans ce sens.

Le mépris pour les droits humains et les garanties prévues par la loi était toujours généralisé au sein des forces de l'ordre. Plusieurs centaines de personnes ont été tuées par la police au cours de l'année. Un grand nombre ont été tuées illégalement dans la rue ou à un barrage routier, au moment de leur interpellation ou juste avant, ou encore par la suite durant leur garde à vue. Beaucoup d'autres personnes ont disparu après leur arrestation. Une grande partie de ces homicides illégaux étaient manifestement des exécutions extrajudiciaires et la plupart des auteurs bénéficiaient de l'impunité. En mai 2011, le Projet de défense et d'assistance juridique (LEDAP), une ONG, a estimé qu'au moins 1 049 personnes avaient été tuées par des policiers en 2009.

- En janvier 2011, des policiers ont abattu une mère allaitante et son bébé de huit mois à un poste de contrôle d'Ilorin, dans l'État de Kwara. Quatre policiers ont été arrêtés.
- En avril 2011, des policiers ont ouvert le feu en direction de manifestants dans le quartier d'Ajgunle, à Lagos, tuant quatre personnes. La manifestation avait été organisée à la suite de la mort de Charles Okafor, décédé après que des policiers l'eurent frappé au cours d'une descente dans une boutique de télévision où il regardait un match de football.
- En juin 2011, le commissaire de police adjoint Boniface Ukwa a été abattu par des policiers à un barrage routier à Enugu. Il n'était pas en service et ne portait pas d'uniforme. La police a affirmé par la suite qu'il avait trouvé la mort au cours d'une fusillade avec les auteurs d'un enlèvement.

Des policiers ont dû indemniser des proches de victimes dans certaines affaires, notamment celle de Kausarat Saliu. Cette fillette de trois ans avait été abattue en avril 2009 à un barrage routier à Lagos alors qu'elle se trouvait avec ses parents à bord d'un autobus.

3/ Violences faites aux femmes

En 2011 encore, la violence contre les femmes est restée un phénomène courant, prenant notamment la forme de violences domestiques ou de viols et autres sévices sexuels commis par des agents de l'État ou des particuliers. Les autorités ne faisaient pas preuve de la diligence requise pour agir contre les violences sexuelles et les prévenir, que leurs auteurs soient ou non des agents de l'État, ce qui entraînait une culture bien ancrée de l'impunité.

- Maryam Mohammed Bello et Halima Abdu ont été présentées à une autorité judiciaire en février 2011 et emprisonnées, après avoir été détenues par la police pendant un an à Maiduguri. Les deux femmes se sont plaintes d'avoir été violées à maintes reprises. Elles sont tombées enceintes en détention. Elles ont été remises en liberté sous caution en octobre 2011.

4/ Liberté d'expression

Les défenseurs des droits humains et les journalistes étaient toujours en butte à des actes d'intimidation et de harcèlement. Plusieurs défenseurs des droits humains et journalistes ont été menacés et battus par des policiers et des membres des forces de sécurité ; deux au moins ont été tués dans des circonstances non élucidées. Le projet de loi sur la liberté d'accès à l'information, déposé pour la première fois en 1999, était toujours en instance devant l'Assemblée nationale à la fin de l'année.

- En mars 2011, le tribunal de la charia de Magajin Gari (État de Kaduna) a ordonné au Congrès pour les droits civils (CRC) de cesser de débattre sur son forum en ligne de l'amputation de la main droite de Mallam Bello Jangebe, 10 ans auparavant.

- Le 24 avril 2011, Edo Sule Ugbagwu, correspondant judiciaire du quotidien *The Nation* depuis fort longtemps, a été tué à Lagos par des inconnus. À la fin de l'année, personne n'avait été traduit en justice pour cet homicide.
- Le 29 décembre 2011, le défenseur des droits humains Chidi Nwosu a été abattu par des inconnus chez lui dans l'État d'Abia. Il était le président de la Fondation des droits humains pour la justice et la paix et était connu pour son action contre la corruption et les violations des droits fondamentaux.

5/ Expulsions forcées

Comme les années précédentes, des expulsions forcées ont été signalées dans tout le pays. Les habitants n'étaient pas véritablement consultés avant ces expulsions, ni prévenus suffisamment à l'avance ; ils n'étaient pas indemnisés et aucune solution de relogement ne leur était proposée. Plus de 200 000 personnes risquaient d'être expulsées de force à Port Harcourt, dans l'État de Rivers, dans le cadre du projet gouvernemental de démolition des zones d'habitat situées en bord de mer.

- Le 23 décembre 2011, au moins une personne a été tuée et plusieurs autres ont été blessées quand des policiers ont ouvert le feu lors d'une opération d'expulsion dans le quartier de Makoko, à Lagos. Les policiers accompagnaient la Brigade spéciale de l'environnement de l'État de Lagos, également appelée Brigade de lutte contre l'indiscipline, pour démolir les constructions du quartier. C'était la deuxième fois au cours de l'année que les habitants de Makoko étaient chassés de leur domicile. En avril 2011, la Brigade de lutte contre l'indiscipline avait expulsé de force des centaines d'habitants de Makoko.

6/ Quelques Recommandations

L'Institut pour la Paix la Justice et les Droits de l'Homme invite le gouvernement Nigérien :

- A respecter ses obligations en vertu du droit international et à respecter le droit international des droits de l'Homme

- A respecter sans appel le droit de manifester et la liberté d'expression
 - Stopper immédiatement les arrestations et détention arbitraires
 - A respecter les droits des minorités et celui des étrangers
-